

Compte rendu Conseil de Quartier Mâtel-Saint Roch mercredi 9 octobre 2019

- M. le Maire,
- Eric Harismendy, Président du conseil Mâtel-Saint Roch,
- Les membres du conseil de quartier Mâtel-Saint Roch,
- Christelle Vergnaud, Pôle Ingénierie Technique et Transition écologique, Roannais Agglomération,
- Havva Emek animatrice énergie, service Développement Durable, Roannais Agglomération,
- Hélène Lapalus, vice Présidente du Conseil Mâtel Saint Roch, Adjointe en charge de la Jeunesse,
- Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- Frédéric Fournier, Responsable du pôle Voirie, Eclairage, Signalisation, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Eric Harismendy accueille l'assemblée, et déroule l'ordre du jour.

L'extension des consignes de tri

Chrystel Vergnaud et Haava Emek présentent les nouvelles consignes de tri des déchets, [diaporama ci-joint](#).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015, contient plusieurs dispositions autour du tri, qui imposent notamment une réduction de 50% de l'enfouissement des déchets en 2020, l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastique d'ici 2022.

Roannais Agglomération a décidé d'appliquer cette directive dès janvier 2020. Le taux de valorisation des déchets ménagers de 40% en 2017 devrait ainsi atteindre 55% en 2020, et 65% en 2025.

Dès janvier 2020, tous les emballages seront admis dans la collecte sélective aux points d'apport volontaire sur les 40 communes de Roannais Agglomération, c'est-à-dire les films et sacs plastiques, barquettes, pot de yaourts, petits emballages en aluminium et acier... Cette nouvelle méthode de tri vise à améliorer l'efficacité de la collecte de plastiques. Ainsi allégées, nos poubelles ne conserveraient que 30% de leur poids actuel et 3000 tonnes de déchets pourraient ainsi être recyclées.

En réponse à la demande des usagers (cf résultats du questionnaire ci-joint), une large communication entourera cette démarche, à destination de tous les publics, via la diffusion de documents pédagogiques, les réseaux sociaux, la création d'un film, les panneaux LED et Decaux...Des mémos-tris seront également adressés à tous les usagers.

Dans un même temps, Roannais Agglomération va également consentir un effort tout particulier en faveur d'une meilleure image des points de tri. Il s'agit de lutter contre la saleté, les dépôts sauvages..., et en ce sens, de trouver des solutions pour encourager les habitants à les utiliser davantage et mieux. Ce sera par exemple un travail sur une image des containers plus ludique,

plus « déco », pour apporter une âme et une identité aux points d'apport volontaire, dans l'objectif que les habitants se les approprient et les respectent davantage.

Stratégique, la fréquence de ramassage des conteneurs sera également revue : effectivement, trop faible, elle engendre des débordements et démotive les bons trieurs, trop élevée, elle devient coûteuse (des camions se déplaçant pour collecter des conteneurs à moitié vides). En ce sens, Roannais Agglomération réfléchit également aux solutions technologiques développées par les fabricants de points d'apport volontaire. Grâce à un suivi informatisé identifiant chaque colonne (puce, GPS, code barre) à des capteurs de taux de remplissage, il est désormais possible de procéder à la collecte du conteneur exactement au bon moment, d'établir la fréquence de vidage de chaque conteneur, les rendements de la collecte, et de déceler des anomalies éventuelles...

Enfin pour toutes questions ou démarches, il convient d'appeler le **numéro vert 0800 17 34 50**, disponible non-stop du lundi au vendredi de 8h30 à 16h.

M. le Maire répond à diverses questions :

Quid de la taxe incitative. Cette redevance incite au tri et améliore la prévention de la production de déchets ; toutefois, il n'y a pas, à ce jour, de volonté politique de la mettre en place sur Roanne, à l'instar de certaines communes.

Quid des déchets des professionnels. Depuis 2016, loi oblige les professionnels à traiter leurs propres déchets. Roannais Agglomération a la compétence en matière de gestion des déchets ménagers uniquement. La collecte des déchets professionnels, bien que contraire à la réglementation, sans mise en place d'une redevance spéciale, était jusque-là tolérée car aucune déchetterie spécialisée n'existait sur le Roannais. Aujourd'hui, des structures privées existent et l'Etat a demandé aux collectivités de se mettre en conformité avec la loi, et d'engager une procédure d'exclusion des professionnels des déchetteries publiques. Dorénavant, les professionnels doivent se rendre dans les déchetteries dédiées. A noter que des aménagements ont dû être mis en place à l'entrée des déchetteries, et que les particuliers avec camionnettes sont admis, sous réserve d'avoir préalablement, signalé leur arrivée, pour obtenir une autorisation d'accès.

Même problématique pour le service apporté depuis de nombreuses années aux commerçants s'agissant du ramassage de leurs cartons ; les cartons ne sont pas des déchets ménagers, mais sont considérés comme des déchets professionnels que les commerçants doivent emmener dans les déchetteries dédiées, au même titre que les artisans.

La prise en charge des déchets des professionnels conduirait à devoir doubler la surface des déchetteries, dont le coût de fonctionnement impacterait directement les taxes supportées par les particuliers.

Quid du tri pour les personnes à mobilité réduite. C'est un constat, il est effectivement complexe pour les personnes âgées, handicapées, à mobilité restreinte, de se rendre sur les sites de tri. Il importe d'encourager notre société trop individualiste à davantage de solidarité. A cet égard, Mme Gauthier riveraine de l'impasse Branly, cite la solidarité extraordinaire entre voisins qui s'entraident pour emmener leurs poubelles au fond de la rue.

La voirie

Frédéric Fournier présente les réponses aux diverses demandes du Conseil. Toutes les informations sont contenues sur le document ci-joint.

↪ Un point sur la rue et le chemin Gardet

Une réunion entre services municipaux et riverains s'était tenue en juin dernier, rue Gardet, pour examiner des solutions en faveur d'un ralentissement de la vitesse d'une part, et d'une implantation plus optimale des containers à déchets.

- S'agissant de la problématique vitesse, M. le Maire indique qu'il serait favorable à une zone 30- proposée par les conseillers de quartier- sur la rue et le chemin Gardet, tout en alertant sur les verbalisations qui s'appliqueraient en cas de manquement à cette réglementation. Le sujet fait débat. M. le Maire propose un référendum via un questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres, autour de 3 solutions : 1/une zone 30 sur toute la rue, 2/sur la rue + chemin, et enfin 3/ devant la crèche et le cheminement piétons. Cette concertation sera prochainement organisée par les services.
- S'agissant des containers collectifs, la discussion s'engage autour de leur déplacement sur 3 zones possible, dont une en proximité de la voie verte. L'assemblée ne parvient pas à trouver un consensus. Il s'agit effectivement de rendre compatible une implantation en proximité des habitations, sans en apporter des nuisances (olfactives, sonores...). Tout comme la problématique de vitesse, ce sujet sera soumis à référendum.
- M. le Maire valide l'implantation, souhaitée par les riverains, de 2 panneaux stop, aux 2 intersections de la rue et du chemin Gardet, en faveur d'une sécurisation de ce secteur.
- Des riverains regrettent l'absence de nomination des lotissements privés chemin Gardet. M. le Maire répond que la demande doit être adressée au lotisseur. Toutefois, les services de la Ville l'examineront.
- Nettoyage de la rue Gardet. Des véhicules stationnent toujours du même côté. De fait, le côté opposé n'est jamais nettoyé. Frédéric Fournier rappelle la règle du stationnement alterné bi-mensuel instauré sur cette voie. Ce type de stationnement permet justement, lorsqu'il est respecté, de préserver la chaussée, de partager les inconvénients du stationnement, et facilite le nettoyage des voiries. Un point sera fait avec les services propreté. Une sensibilisation serait nécessaire pour rappeler les règles à l'ensemble des riverains. *A réception de ce compte-rendu, un courrier en ce sens a été adressé à tous les riverains.*

Les animations

Hélène Lapalus indique que la fête d'Automne ne sera pas renouvelée cette année. Le manque d'engouement pour cette animation constaté lors des deux dernières éditions, les difficultés de

gestion d'un public indiscipliné, notamment d'enfants, ont conduit le conseil à prendre cette décision.

Le Conseil a sollicité les commerçants du quartier pour organiser les fêtes de Noël, et reste en attente de leurs retours, hélas peu nombreux à ce jour. Le Conseil souhaiterait une animation plus conséquente, incluant un spectacle pour les enfants, dont le choix reste à déterminer.

Une réflexion autour d'un projet de brocante, rue Charles Péguy, pour relancer cette animation de jadis, est en cours.

Prochaine réunion « animations » : mercredi 23 octobre à 18h30 à l'école de Mâtel.

Les questions diverses

- M. le Maire informe sur le système « Stop fourrière ». Aujourd'hui, ce sont 500 véhicules/an placés en fourrière. A l'aide d'un QR code apposé sur le pare-brise, récupéré à la Police Municipale moyennant 5 €- démarche basée sur le volontariat - l'agent municipal prévient, via un smartphone, l'automobiliste en stationnement gênant. Si celui-ci n'évite pas l'amende, il évite l'enlèvement de son véhicule par la fourrière. Par ailleurs, M. le Maire rappelle également que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les dépose-minute ne sont pas prévus dans le Code de la route en France. Tout droit importés des pays anglo-saxons, ces emplacements ne doivent être utilisés que pour déposer rapidement des passagers en toute sécurité. Certains conducteurs semblent l'oublier mais le fait de stationner un véhicule sur un dépose-minute est une infraction au Code de la route qui est sanctionnée par une contravention de 4e classe (135 €). M. le Maire met en garde également sur un stationnement illégal sur les places dédiées aux PMR et aux convoyeurs de fond. Il faut savoir notamment que les places réservées aux convoyeurs de fond sont payées à l'année par les banques. Lorsqu'un convoyeur est gêné par un véhicule, il ne s'arrête pas et envoie une facture de 600 € à la banque. Il faut bien noter également que les places vertes sont réservées aux véhicules électriques.
- Un riverain signale l'usage de la voie verte par un véhicule en provenance de la rue Branly. *A réception de ce compte-rendu, Frédéric Fournier s'est rendu sur place, a constaté qu'un accès de chantier avait été ouvert à l'arrière des résidences. Il a contacté l'entreprise Eurovia qui se charge, d'ici cette fin de semaine, de condamner cet accès. Par ailleurs, M. le Maire saisira Cité Nouvelles pour leur demander de réparer la clôture, dont le délabrement serait propice à de nouvelles intrusions.*
- Signalement de nuisances en tout genre (trafic de voitures, nuisances sonores...) depuis cet été, générées par la présence d'une trentaine de personnes logées rue de l'Amiral de Coligny. M. le Maire prend note et examinera cette situation. Depuis ce conseil de quartier, la Police Municipale et E. Bourgeon se sont rendus sur place et rencontrés une famille et leurs enfants afin de rappeler la réglementation et le désir de tranquillité du voisinage. Si les faits persistent d'autres actions seront envisagées. M. Bourgeon va aussi rencontrer la propriétaire de ce logement.

- Des odeurs persistent sur le quartier, notamment lors de vents forts. M. le Maire indique que cette problématique touche également le quartier du Parc ; ces odeurs n'émaneraient pas forcément de l'abattoir comme le sous-entendent des riverains. L'établissement a d'ailleurs été contrôlé, visité également par les conseillers de quartier qui ont pu constater le respect des normes de propreté. Le service Sécurité Publique de la Ville de Roanne est bien au fait de cette problématique qu'il tente d'élucider, et rappelle d'ailleurs la nécessité de saisir « ODO », l'outil de signalement, visant à objectiver les situations de nuisances olfactives, en caractérisant leur fréquence, leur localisation et leur intensité, via <https://www.atmo-odo.fr/odoaura>
- Des riverains expriment leur regret de ne pas avoir été concertés lors de la réfection de la voie verte, indiquant qu'ils auraient été intéressés par le terrain en délaissé, le long de cette voie verte, en faveur d'un agrandissement de leurs parcelles. M. le Maire leur suggère de lui faire des propositions en ce sens.
- Rue Branly, la végétation se développe dans les caniveaux. Nombreux véhicules sont stationnés sur les trottoirs. Très mauvais état des trottoirs et de la chaussée.
- M Sautet demande un passage piétons sur le carrefour Charlieu / avenue du Polygone, pour traverser la voie d'insertion.
- M. Riviere évoque la dangerosité qu'entraîne la verrière cassée de la chapelle St Roch. *A réception de ce compte-rendu, la Ville a pris un arrêté de péril sur ce bâtiment.*
- Mme Lapalus invite les habitants présents ce soir dans le public, à rejoindre le Conseil de Quartier.

Les diverses demandes exprimées seront transmises aux services concernés qui apporteront au plus vite une réponse adaptée. Un retour global sera également fait en prochaine séance plénière.

Eric Harismendy clôture la séance à 21h.

**Le prochain Conseil de Quartier Mâtel Saint Roch aura lieu
Mercredi 5 février 2020 à 18h30, école de Mâtel, rue de Charlieu**